CHAMBRES D'AGRICULTURE

FACTURE

N° OR : OCTA 9167 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2403660
Exercice : 2024
Date : 17-07-2024
Page : 1/ 1

ORIGINAL

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

EARL LE PIC
LE PIC
151 ROUTE DE BAYOR
46250 MARMINIAC
FRANCE

191

Référence à rappeler : 2024 / TR2403660
Objet : Clause DPB T1-T2-T4 2024

Prestataire : BELIVENT NELLY

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
169734 DPB - Accomp. cédant-repreneur Clauses Forfait 2	1	65,000	65,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	65,00			65,00
Base de TVA	65,00			65,00
Montant TVA	13,00			13,00
Total TTC	78,00			78,00
Net à payer	78,00			78,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l`ordre de l`agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

---------- Coupon à retourner ----------

PAYÉ

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0915701 EARL LE PIC
Date échéance : 17-08-2024

Référence à rappeler : 2024 / TR2403660
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR : 78,00